

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Médicaments périmés non dangereux

Code Eural	180109
Code déchet	037001

DESCRIPTION

Médicaments périmés non dangereux selon VLAREMA (en Flandre) et emballés dans leur conditionnement commercial

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Conditions générales :

- Uniquement des médicaments solides ou en poudre
- Pas de liquides.
- Pas de produits dangereux.
- Pas de cytostatiques.
- Pas de produits stupéfiants ni de psychotropes.
- Pas de récipients sous pression tels qu'inhalateurs et bombes aérosols.
- Pas de batteries.
- Pas de produits dont le point d'éclair est < 100 °C.
- Pas de produits infectieux.
- Pas d'aiguilles.
- Pas de mercure.
- Pas d'emballages en verre.

Conditions d'emballage :

- Emballage d'origine (petites boîtes en carton de 5 litres maximum)
- Les déchets sont livrés dans des fûts ou des boîtes en carton qui peuvent être vidés par basculement.